

Collecte des données personnelles - les mentions d'information obligatoires

Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé « Affelnet 3^e prépa-métiers » mis en œuvre sous la responsabilité de la rectrice d'académie. Le résultat de ce traitement a pour finalité de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'inspectrice d'académie - directrice académique des services de l'éducation nationale. Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre d'une mission d'intérêt public.

L'algorithme permet de classer les dossiers de candidature selon les critères suivants dont le barème figure dans le tableau en annexe :

- Niveau d'acquisition des compétences du socle commun
- Résultats des évaluations de la classe de quatrième
- Appréciation de la motivation pour la classe de 3^e prépa-métiers
- Avis du psychologue de l'éducation nationale
- Avis du chef de l'établissement fréquenté

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an.

Les personnes habilitées de l'établissement fréquenté, des établissements demandés, des services gestionnaires de l'affectation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale et du rectorat, sont les destinataires de ces données.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes et pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter par courrier le délégué à la protection des données du site de Caen de l'académie de Normandie.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

COORDONNEES

Académie de Normandie – site de Caen

168 Rue Caponière, 14061 Caen

- Délégué à la protection des données : Monsieur Novotny Robert
dpd@ac-caen.fr
- Responsable de traitement : Madame Gavini-Chevet Christine, rectrice d'académie
ce.rectorat@ac-caen.fr

Commission nationale de l'informatique et des libertés

- www.cnil.fr

RECAPITULATIF	BAREME MINI	BAREME MAXI
Barème compétences du socle	30	130
Barème évaluations périodiques	0	20
Appréciation de la motivation	0	80
Avis du chef d'établissement	0	40
Avis du psychologue de l'éducation nationale	0	40
Zone géographique (seulement pour l'Orne)	0	10
Total barème	30	300/310

Détail du barème compétences du socle

SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES ET DE CULTURE	NIVEAU D'ACQUISITION*			
	1	2	3	4
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit	5	20	10	0
Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère	5	20	10	0
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques	5	20	10	0
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps	5	10	10	10
Les méthodes et outils pour apprendre	5	20	10	0
La formation de la personne et du citoyen	5	10	20	15
Les systèmes naturels et es systèmes techniques	10	10	10	10
Les représentations du monde et l'activité humaine	10	10	10	10

*1 : maîtrise insuffisante – 2 : maîtrise fragile – 3 : maîtrise satisfaisante – 4 : très bonne maîtrise

Détail du barème évaluations périodiques

Résultats des évaluations au regard des bilans périodiques des 2 premiers trimestres (ou du 1 ^{er} semestre)	Objectifs non atteints (0-5)	Objectifs partiellement atteints (6-10)	Objectifs atteints (11-14)	Objectifs dépassés (15-20)
	5	20	10	0

Éléments d'appréciation de la motivation pour la classe de 3^e prépa-métiers

A renseigner par le professeur principal en concertation avec l'équipe pédagogique	PEU	MOYENNEMENT	BEUCOUP
L'élève connaît et accepte les spécificités de la 3 ^e prépa-métiers	0	5	20
L'élève est prêt à s'investir dans la construction de son projet de formation professionnelle	0	5	20
L'élève est autonome et responsable	0	5	20
L'élève est motivé pour faire des stages et découvrir le monde professionnel	0	5	20

AVIS	Défavorable	Réservé	Favorable	Très favorable
du psychologue de l'éducation nationale	0	10	30	40
du chef d'établissement	0	10	30	40